



Paragraphe 18° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2024-2025
Trimestre : Janvier à Mars 2025

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Dates du déplacement		Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs	
			Du	Au						Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais ⁽¹⁾
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale et territoriale du forum des ministres responsables du logement	26 février 2025	28 février 2025	Winnipeg	1 782,53 \$	- \$	364,36 \$	- \$	20,40 \$	Indemnité forfaitaire pour deux couchers dans un établissement hôtelier	aucun	- \$

Information complémentaire

- Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le présent trimestre.
- ¹ Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et des autres frais inhérents.